



### Offre pour entreprises du 16/08/2015

#### **Assistance et dépannage : 2700.- par année**

*Si votre parc informatique n'a pas plus de 4 périphériques réseau, vous pouvez prétendre à l'offre « pour particuliers »*

Intervention sous 12 heures maximum (3 heures en cas d'urgence ou de défaillance système).  
Assistance téléphonique 7/7j de 00h00 à 23h59. (Numéro d'urgence pour les week-ends et jours fériés)  
3 heures mensuelles d'intervention incluse (à domicile, en atelier ou à distance).  
3 déplacements mensuels inclus à l'intérieur de notre zone (carte disponible sur notre site internet)

#### **Exemple de nos secteurs d'intervention :**

Conseils et prévention pour la sécurité informatique.

Maintenance préventive.

Dépannage et maintenance informatique sur site ou atelier (*prise en charge urgente de votre matériel*).

Dépannage et maintenance informatique à distance.

Reconfiguration de votre nouveau matériel informatique.

Réajustement des options avancées sur les caméras.

Reconfiguration du poste de travail ou natel et réinstallations des programmes nécessaires (*si panne ou si remplacement de votre matériel informatique*).

Réajustement des paramètres des centrales d'alarmes.

Maintenance et remplacement des batteries sur capteurs et détecteurs de mouvement sans fil.

**Avec l'offre d'assistance, lorsque les heures incluses sont épuisées, vous bénéficiez de notre tarif préférentiel de 50.- de l'heure (sans l'offre d'assistance, nos tarifs sont 70.-).**

Pour les déplacements hors zones gratuites, nous facturons une indemnité kilométrique de 0,80.-, sans l'offre 1.- (Zones disponibles sur notre site internet).

*Les heures «non consommées» ne sont ni cumulables, ni rétroactives.*

*La première heure entamée est due, puis facturation par tranche de 30 minutes.*

*L'offre prend effet dès réception de votre paiement. Pas de reconduction automatique*

#### **Merci de nous retourner l'offre signée**

Nom : ..... Prénom : ..... Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Date : ..... Signature :

